

# 17eme RALLYE REGIONAL DE LA GUIRLANDE

30 avril et 1 mai 2022

## REGLEMENT

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 25 mars 2022.....  
 Ouverture des engagements 25 mars 2022.....  
 Clôture des engagements 13 avril 2022 minuit .....  
 Parution du carnet d'itinéraire : samedi 30 avril 2022 .....  
 Dates et heures des reconnaissances : samedi 30 avril 2022 de 10h a 12 h et de 14 h a 18 h .....  
 Vérifications administratives le :30 avril 2022. De 14 h a 18 h Lieu : mairie de Mérignac .....  
 Vérifications techniques le :30 avril 2022 de 14 h a 18 h30 Lieu : place des marronniers Mérignac.....  
 Heure de mise en place du parc de départ le :30 avril 2022..... à 14h: places des marronniers.....  
 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :30 avril 2022. à 17h30 Lieu : mairie de Mérignac .....  
 Publication des équipages admis au départ le :30 avril 2022 à 20 h Lieu : place des marronniers Mérignac  
 Publication des heures et ordres de départ le :30 avril 2022 à 20 h Lieu : place des marronniers Mérignac  
 Briefing des pilotes le :30 avril 2022. à 10 h Lieu : mairie de Mérignac.....  
 Départ de : dimanche 1 mai 2022 10 mn après le dernier concurrent VHC .....  
 Publication des résultats partiels le :1 mai 2022 à partir de 9 h 30place des marronniers Mérignac  
 Arrivée à : dimanche 1 mai 2022 10 mn après le dernier concurrent VHC en parc ferme Mérignac.....  
 Vérification finale le 1 mai 2022 Lieu : garage du fief marie 16200 Mérignac .....  
 Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC  
 Publication des résultats du rallye le 1 mail 2022 30 mn après l'arrive du dernier concurrent place des marronniers Mérignac face entrée parc ferme  
 Remise des prix le :1 mai 2022 30 mn après le dernier concurrent rentrer au parc salle des fêtes de Mérignac

Tous les affichages se feront place des marronniers face à l'entrée du parc ferme

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile. AUGIAS .organise le 30 avril et 1 mai 2022 en qualité d'organisateur administratif. Le 17eme rallye régional de la guirlande

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile

**VISA LIGUE : 06/2022 en date du 1er février 2022**

**VISA FFSA : 97 en date du 1er février 2022**

#### Comité d'Organisation

Président : SINGARRAUD Pascal.....  
 Membres : CHABERNAUD Gilles, ,Lapeyronnie Fabien,GUYOT CYRIL ,FAYE Michel,TELLIER Francis,RAVE Gilbert,LAPEYRONNIE Florian,MARQUIS Alexandre,BOISARD J Marc,SARDIN Alain,JACQUET J NOEL .....  
 Secrétariat du Rallye, Adresse : SINGARRAUD Pascal 44 place de l'ancien four l'habit 16170 Echallat.....  
 Téléphone : 06 10 43 87 03 .....

Permanence du Rallye : mairie de Mérignac 05 45 35 80 20.....

Lieu, date, horaire : le 30 avril de 10h à 20 h et le 1 mai de 7 h à 20h mairie de Mérignac.....

### Organisateur technique

Nom : ECURIE RALLYE 16

Adresse : MAIRIE DE MERIGNAC rue de la Saintonge 16200

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### 1.1P. OFFICIELS

*au minimum :*

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr PHILPEAU J Luc	Licence n° 9060/10.18
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme MEYER Michele	Licence n° 2779/11.10
	Mr BONNAUD J Paul	Licence n°7948/11.10
Directeur de Course	Mr DESMOULINS Roger	licence n°4799/11.10
Directeurs de Course	Mme DELARUE Odile	licence n° 4282/1507
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mr CAROF j marie.	Licence n°203852/1110
	Mr BONNAUD Alain	Licence n°8481/1018
Commissaire Technique responsable	Mr BRIGAUD J Caude.	Licence n°13558/11.17
Commissaires Techniques adjoints	Mr GOURDON Luc	Licence n°163936/12.02
	Mr GAUTHIER Eric	Licence n°19686310.15
	Mr BEREAU Regis	Licence n°136886/12.01
	Mr BLANCHARD Sebastien	licence n°214917/11.10
	Mr VINCENT Robert	licence n°8796/1110
Médecin chef	Mr BILLES J Francois	Licence n°13557/10.04
Chargés des relations avec les concurrents	Mr KAMPF Fernand	Licence n°50053/11.10
	Mr LEGUELLAUT H Louis	Licence n°5555/11.04
Chargé des relations avec la presse	Mr GERGOUIL Patrick	Licence n°129680/11.10
Chronométrateurs	Mme DESMOULINS Colette	Licence 48038/10.06
	Mr Lapouge laurent	Licence n°13530/1110
	Mr Soulise vincent	Licence n°6477/11.04
	Mr Tisserand j louis	Licence n° 181287/1106
Speaker	Mr COEFFE Gerard	Licence n20530/11.10
	MrGAUTRET-DANIAULT jp	Licence n°213221/1110

#### 1.2P. ELIGIBILITE

LE 17<sup>ème</sup> RALLYE DE LA GUIRLANDE compte pour:

- \* LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2022 Coefficient 2
- \* LE CHAMPIONNAT de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord
- \* LES NOTES D'OR

**1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 17<sup>ème</sup> RALLYE DE LA GUIRLANDE doit adresser au secrétariat du rallye (voir adresse page 2) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 13 avril 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum .pas de liste d attente

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285€ ET 235 € pour les équipages de L'écurie rallye16
- sans la publicité facultative des organisateurs 570 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

L'assistance sera obligatoire: à l'ancien stade de Mérignac , sur l'ancienne N141 et sur terrain balise

**ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE****5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont .....  
ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

**ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**6.1P. DESCRIPTION**

Le 17<sup>ème</sup> RALLYE DE LA GUIRLANDE représente un parcours total de 112,7 km.  
 Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur de 39,700 km  
 Les épreuves spéciales sont:

ES 1-3-5 : La guirlande 3 fois - 9,900 km

ES 2-4: Echallat 2 fois - 5 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » disponible SAMEDI 30 avril 2022 à 10H00;  
 L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maximum.....

Les reconnaissances ne seront autorisées que le SAMEDI 30 avril 2022 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 avec obligatoirement l'autocollant fourni par l'organisateur apposer en haut et à droite du pare-brise.

### **DES CONTROLES SERONT EFFECTUES PRUDENCE !!!!!!!**

Nous vous demandons expressément de **respecter la sécurité** de la population qui vous accueille, ainsi que celle des **enfants des villages traversés**, ou la vitesse sera **limitée à 30 Km/h**. C'est grâce à votre sportivité et par votre ATTITUDE RESPONSABLE lors de ces reconnaissances que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

### **NOUS COMPTONS SUR VOUS. MERCI**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Un reclassement sera effectuer a l issue de la première section apres es1 sans les penaltees*

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

La valeur des prix en espèces pourra atteindre la somme de 13520 € et sera redistribuée de la façon suivante:

### REPARTITIONS DES PRIX :

Les prix scratch et classes sont cumulables

\* Classement GENERAL TOTAL SCRATCH 1<sup>ER</sup> 300€ / 2<sup>ème</sup> 200€ / 3<sup>ème</sup> 100€

\* Classement CLASSE.....1<sup>ER</sup> Classe: 230€ (si moins de 3 partants 50%)

2<sup>ème</sup> Classe: 100€ (si plus de 5 partants)

3<sup>ème</sup> Classe: 50 € (si plus de 10 partants)

\* 1<sup>ER</sup> Equipage féminin.....200€

REPARTITION DES COUPES :

Les coupes scratch, groupe et classe ne sont pas cumulables

2 Coupes aux 3 premiers du scratch

2 Coupes aux premiers de chaque groupe

2 Coupes aux premier de chaque classe (+ suivant classés)

1 Coupe à la première féminine pilote

1 coupe à la première copilote féminine

3 Coupes aux commissaires par tirages au sort

Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix et coupes.

La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 1 mai 2022

À la Salle des fêtes de MERIGNAC

30 minutes après la dernière voiture entrée au parc fermé

**BON RALLYE A TOUS!**